

Communiqué de presse

Lausanne, le 12 décembre 2025

Victoire d'étape ! Poursuivons la mobilisation !

La décision du Conseil d'État de ce jour – retrait des décrets sur la contribution de crise et sur les décharges de fin de carrière des enseignant·es constitue un recul du gouvernement et une victoire d'étape d'un mouvement de mobilisation sans précédent. Les 10 jours de grève et les 4 manifestations massives ont commencé à porter leurs fruits et à faire plier le Conseil d'État. Mais en même temps, le Conseil d'État, en tentant d'imposer de manière unilatérale l'illicéité de la grève, porte une très grave attaque au droit de grève et à la liberté syndicale.

Maintien des coupes dans les autres secteurs

Les mesures proposées sont bonnes à prendre mais loin d'être suffisantes. De plus, nous resterons très attentif·ves à ce que le Conseil d'État mettra en œuvre pour que les dispositions compensatoires ne nuisent pas aux conditions de travail.

Le maintien des coupes restantes dans les services publics et parapublics reste inacceptable, ce d'autant plus que le Conseil d'État dispose de marges de financement encore inexploitées. On pense en premier lieu à l'absence de prise en compte dans le budget des 62 millions de bénéficiaires de la BNS que recevra le canton selon les déclarations de la présidente du Conseil d'État. On pense également à l'utilisation possible d'une part plus grande des milliards d'excédents budgétaires passés, désormais disponibles pour équilibrer le budget en raison du décret sur la LAFin.

Le Conseil d'État et les parlementaires ont encore le choix d'utiliser ces marges.

L'Exécutif vient également de démontrer avec clarté l'exact contraire de ce qu'il a affirmé depuis deux mois : le budget n'était pas dans les mains du Grand Conseil seulement, le Conseil d'État pouvait intervenir et il pouvait donc négocier avec les organisations du personnel.

Atteinte au droit de grève et à la liberté syndicale

Dans sa communication, le Conseil d'État continue à agir de manière unilatérale et afficher son mépris pour les organisations syndicales, notamment en avertissant d'abord la presse de ses décisions.

Beaucoup plus grave, le Conseil d'État affirme que le retrait des décrets rend la grève illicite. Cette affirmation est fautive et inacceptable. Le Conseil d'État est partie au conflit et ne peut pas ainsi s'arroger le droit de décider de sa fin. C'est l'Organe de conciliation qui a rendu la grève licite sur la base d'un conflit collectif sur les conditions de travail, il revient donc à l'Organe de conciliation et à lui seul de confirmer ou infirmer la licéité de la grève dans le cadre légal existant. Le Conseil d'État doit donc saisir l'Organe de conciliation sans tarder pour établir la légalité de ses prétentions.

A ce jour, la grève reste licite car il y a toujours conflit sur les « conditions de travail », le retrait des décrets n'a pas épuisé les motifs du conflit.

Il faut également noter que la communication du Conseil d'État est source d'inquiétude chez les employé·es et est de nature à les faire renoncer à la grève prévue lundi. Des pressions sont exercées contre la mobilisation. On est donc face à une entrave majeure à l'exercice du

droit de grève. À cet égard, la communication de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) aux directions d'établissement a généré une grande confusion et une inquiétude. Les directions ont été sommées de retenir leur communication aux parents sur la fermeture d'établissement lundi matin en attente d'une communication du Conseil d'État qui rendrait la grève illicite. En fin d'après-midi, de nombreuses directions d'établissement ont annoncé leur fermeture pour lundi, avant que la communication du Conseil d'État n'affirme plus tard dans son communiqué, que la grève était illicite. Il en va de même à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), en effet, les directions ont écrit ce soir aux enseignant·es pour les informer que la grève de lundi serait illicite. Cette communication rend la situation incompréhensible pour tout le monde.

Toujours pas de négociations sur le budget 2026

Le dernier élément de la communication du Conseil d'État est son annonce d'ouverture de négociations en 2026 pour son plan de retour à l'équilibre budgétaire. Ainsi, alors même que des milliers de manifestant·es et de grévistes réclament, avec les syndicats, l'ouverture de négociations sur les mesures de coupes du budget 2026, le Conseil d'État nous invite à discuter uniquement de la période 2027-2030. Le refus de négocier les dispositions de 2026 est inacceptable. Nous notons une nouvelle fin de non-recevoir à notre demande de négociations. Par ailleurs, concernant les négociations qui sont annoncées pour 2026, nous n'accepterons pas que se reproduise - ni sur le fond ni sur la forme - la manière dont les (non-)négociations sur le budget ont été menées cette année. Nous attendons donc dans les plus brefs délais des modalités de négociations réelles.

Appel à poursuivre la mobilisation

Les syndicats se félicitent du premier recul du Conseil d'État, qui démontre que les grèves et manifestations permettent d'aboutir à des avancées. Ils appellent à maintenir une forte mobilisation par la grève de lundi 15 décembre et la manifestation, 17h30 à Saint-François, pour continuer le mouvement de lutte contre les coupes dans tous les secteurs.

C'est face à toutes les attaques contre les services publics et parapublics que le personnel se bat.